



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 33-23

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de procuration : **1**

Nombre de conseillers municipaux absents : **3**

Date de convocation du conseil municipal : **le 29 juin 2023.**

Objet : Vente de terrain à Monsieur Kerouan Dagort

Etaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Ketty ORSINY, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Flore ORSINY et Justine BRAQUART.

Etaient absents : Vicky YON, Nicolas LEMAINÉ et Loïc GASPARD.

Avaient donné pouvoir : Vicky YON.

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1^{er} mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT

- la demande d'achat de Monsieur Kerouan Dagort.

SUR

- L'exposé du Président ;

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Autorise la vente de la parcelle MBA0087 d'une superficie de 194 m² au sud de la parcelle MBA0046 à Monsieur Kerouan Dagort au prix de 35 euros le m².

Article 2 : Précise que les éventuels frais de rédaction d'actes et les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance le 03/07/2023.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 07. JUIL. 2023..

La secrétaire,

Le président,



Transmis au représentant de l'Etat le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12